



19^{ème} SALON DE PEINTURE de la VILLE DE MONTCHANIN
du 19 au 21 septembre 2025
Salle des Fêtes "Le Moderne"
102 avenue de la République – 71210 MONTCHANIN

Invité d'honneur :

RÈGLEMENT

1. **Ce salon est exclusivement réservé aux peintres amateurs** et se déroulera à la Salle des Fêtes "Le Moderne".
Le droit d'inscription s'élève à 22 € exigible à l'inscription donnant droit à un coupon de participation pour le vote du public.
2. Si cette initiative retient votre attention, vous voudrez bien nous retourner, dès que possible et impérativement **avant le 4 JUILLET 2025**, le bulletin d'inscription des œuvres destinées à être exposées, accompagné du règlement, afin de permettre l'impression des brochures.
3. Le nombre de places étant limité, la date d'inscription nous servira de référence.
4. Des prix seront attribués aux artistes :
 - Le prix de la Municipalité
 - Le prix de l'ADAC
 - Le prix du public
 - Le prix des écoles
5. Le prix du public récompensera un artiste suivant le vote du public.
6. Les artistes devront présenter de 1 à 6 tableaux étant entendu que la surface totale encadrement compris ne devra pas dépasser une surface de 1m² 400.
7. Les œuvres devront être mentionnées dans l'ordre de préférence pour permettre dans le cadre d'une limitation de place, de sélectionner les premières.
8. **Les œuvres devront être déposées le Lundi 15 septembre de 14h à 17h et le Mardi 16 septembre de 17h à 19h, salle des fêtes "Le Moderne".** Les œuvres seront accrochées le mercredi 17. Les œuvres ne figurant pas sur la feuille d'inscription et sur la brochure ne pourront pas être exposées. **Aucun changement de tableaux ne sera autorisé.**
9. **La remise des prix se fera le dimanche 21 septembre 2025 vers 17h00.** Les lauréats ayant décroché leurs œuvres avant cette cérémonie se verront automatiquement déclassés.
10. Toutes les œuvres devront avoir **un système d'accrochage fiable et solide**. (fixé au dos du tableau). Seront inscrits lisiblement au dos de chaque œuvre le nom de l'auteur et le titre du tableau. Les œuvres ne correspondant pas à ces conditions ne seront pas accrochées.
11. Par leur participation les exposants dégagent l'ADAC de toute responsabilité et renoncent à tout recours envers les organisateurs, en cas de vol, détérioration accidentelle ou incendie. Il incombe, éventuellement à chacun de contracter l'assurance nécessaire.

Pour mieux vous aider à remplir le bulletin d'inscription, nous vous proposons un exemple théorique pour 4 tableaux représentant 1m² 400 ENCADREMENT COMPRIS

| TITRES | TECHNIQUE | DIMENSIONS | | SURFACE | PRIX |
|--------|-----------|------------|----------|--|------|
| | | LONGUEUR | LARGEUR | | |
| A..... | huile... | 80 cm | 78,75 cm | 6300 cm ² | X € |
| B..... | d° | 50 cm | 30 cm | 1500 cm ² | X € |
| C..... | d° | 45 cm | 45 cm | 2700 cm ² | X € |
| D..... | d° | 70 cm | 50 cm | 3500 cm ² | X € |
| TOTAL | | | | 14 000 cm ² soit 1m ² 400 | |

Raisonnement purement mathématique